

Et maintenant, la Norvège...

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 17 juin 2008

Vu [ici](#) :

AP - OSLO - Le Parlement norvégien a adopté mardi une nouvelle loi sur l'égalité qui accorde aux couples homosexuels les mêmes droits qu'aux hétérosexuels pour le mariage, l'adoption et l'insémination artificielle.

L'adoption de la loi par la chambre haute, par 23 voix contre 17, était attendue, un accord sur le texte ayant été trouvé le mois dernier. La chambre basse l'avait adopté par 84 voix contre 41 la semaine dernière.

La nouvelle législation remplace la loi de 1993 qui créait une union civile similaire au mariage, mais sans mariage à l'église ni droit à l'adoption. Elle entrera en vigueur le 1er janvier prochain.

Environ 85% des 4,7 millions d'habitants du pays sont enregistrés comme membres de l'Eglise luthérienne de Norvège, l'Eglise d'Etat, même s'ils sont beaucoup moins nombreux à être pratiquants. La loi accorde à chaque congrégation et au clergé, le droit, mais pas l'obligation, de célébrer des mariages homosexuels.

L'Eglise étant partagée sur le sujet, elle devrait laisser chaque paroisse décider de célébrer ou non des mariages homosexuels, comme elle l'avait fait l'an dernier pour les membres du clergé vivant en couple homosexuels.

La légalisation des unions homosexuelles date donc de quinze ans. Seule une poignée d'unions ont été effectivement célébrées, impliquant 674 personnes, ce qui en dit long sur le prétendu « besoin » de ce pas supplémentaire.

En revanche, le mariage traditionnel, lui, est pour ainsi dire mort. Dans certaines régions du pays, 80 % des petits Norvégiens premiers-nés naissent hors mariage, ainsi que 60 % des puînés.

6e pays à légaliser le mariage homosexuel, la Norvège réservera aux nouveaux couples (mais seront-ils nombreux ?) tous les bénéfices liés au mariage « ordinaire ». Ainsi les lesbiennes pourront-elles obtenir le remboursement de leur « traitement pour la fertilité » de la part de l'assurance maladie (voir [ici](#)).

D'après la télévision danoise, l'élu travailliste Gunn Karin Gjøl a déclaré : « **Cette décision est d'une importance comparable à celle sur le suffrage universel et à notre loi sur la parité.** » ([Ici](#)).